CABESTAN FORMATION
LA FORMATION VRAIMENT PROFESSIONNELLE

Formation Présider la CSSCT | 300 salariés et plus | 1 jour

Code module : 401 - **Version :** 2

Durée : 1 jour (7 heures)
Composition du groupe : De 1 à 12 personnes
Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques disponibles :
- ✅ Intra présentiel (dans vos locaux)
- ✅ Intra en classe distancielle
- ❌ Inter présentiel
- ❌ Inter en classe distancielle

Public : Dirigeants, Services RH et Sécurité

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :
- Connaitre les missions de la CSSCT et savoir les mettre en œuvre
- Piloter efficacement les projets du CSE et les projets de la CSSCT
- Anticiper et prévenir les risques professionnels
- Améliorer les conditions de travail

Méthodes pedagogiques :
- Exposé et apports théoriques
- Travail d'échanges avec les participants
- Questions/ réponses
- Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :
- Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :
- Formation non certifiante
- Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :
- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de formation :
- Feuille de présence émargée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel :
- **Formation par visioconférence :** type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique synchrone
- **Matériel requis :** ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une **adresse e-mail valide**

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :
- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

La commission SSCT est une instance particulière.
Le fonctionnement de cette instance, prévue par les articles L2315-36 à L2315-44 du Code du Travail, ainsi que ses enjeux et ses prérogatives nécessitent une très bonne maîtrise de la part de l'employeur.
Lors de cette formation, vous apprendrez à identifier les points essentiels du fonctionnement de cette commission et à développer de nouvelles relations sociales.

PROGRAMME

1- Le fonctionnement du CSE et de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés
- La négociation des règles de fonctionnement de la CSSCT
- Les prérogatives des représentants du personnel en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Le rôle des membres de la CSSCT
- L'enchaînement des réunions, la fréquence de chacune d'elles
- L'établissement des ordres du jour
- La rédaction des procès-verbaux et comptes rendus

2- Le cadre juridique de la commission SSCT
- La notion de prévention
- Les enjeux
- La responsabilité de l'employeur et des différents acteurs au sein de l'entreprise
- Les documents et registres obligatoires
- Eviter les délits d'entrave et prendre en compte sa responsabilité pénale
- Où trouver les bonnes informations

3- Le rôle du président du CSE au sein de la commission SSCT
- Anticiper et prévenir les risques
- Améliorer les conditions de travail : mettre en place une démarche QVCT
- Mettre en place une enquête et un plan d'action
- Organiser les inspections (et suivi avec les acteurs de l'entreprise)
- Inclure les acteurs externes dans vos démarches (CARSAT / ANACT / Médecin du travail et DREETS)
- Garantir le respect des droits et devoir des membres de la CSSCT

4- Un plan d'actions prioritaires
- Le droit d'alerte : intervenir à temps : Mise en situation / Face à un salarié victime de harcèlement
- Mise en place de la démarche QVCT
- La mise en place de la prévention des risques